

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
DU 10 AVRIL 2019

L'an Deux Mille Dix-huit, le dix avril à dix-huit heure trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de PONTAULT-COMBAULT, sur convocation adressée le 4 avril 2019 aux membres du Comité et ce, conformément aux articles L.2121-8 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

<u>Etaient présents :</u>	MM TABUY – DEPECKER – OUMARI - MOUCHARD -VIEIRA –VILLETTE-MACLE – ONETO - VORDONIS MME PONNAVOY
<u>Absents excusés :</u>	MM. DOUSSET - LEROY
<u>Assistaient également :</u>	MME FURIET - CLERC-BOICHUT – M. MOURAUD

Le syndicat mixte étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard Tabuy - Président,

ORDRE DU JOUR

I - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur MACLE, délibérant sur le Compte Administratif 2018, dressé par Monsieur TABUY, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

A l'unanimité,

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2018 qui fait apparaître les résultats suivants :

- **Section d'Exploitation**

Dépenses : 615 404,77 €
Recettes : 1 795 870,85 €
Excédent : 1 180 466,08 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses :	1 308 080,73 €
Recettes :	750 545,85 €
Déficit :	- 557 534,88 €

II - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2018

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TABUY, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire 2018,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

III - AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2018

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TABUY,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 180 466,08 €.

- **DECIDE** décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section d'Investissement :

. Article 1068	-	Réserves	600 000,00 €
----------------	---	----------	--------------

Section d'exploitation :

. Article 002	-	Excédents antérieurs reportés	580 466,08 €
---------------	---	-------------------------------	--------------

IV - BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019

Vu les décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire, pour l'exercice 2019,

Vu la présentation du Budget primitif 2019 établi en application de l'instruction M49,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

. **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre à :

. Section d'Exploitation	:	1 896 845,40 €
. Section d'Investissement	:	3 525 573,58 €

V - CONSULTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) pour le Contrôle de la délégation de service public de l'eau potable du SMAEP – Exercices 2019 à 2023

L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle des DSP du SAMEP a pour but de contrôler l'application des dispositions contractuelles sur les plans techniques, juridiques et financiers, analyser l'état du patrimoine et ses performances, analyser la qualité du service à l'usager, analyser et contrôler les comptes- rendus techniques et financiers du délégataire.

De plus, le bureau d'étude rédigera et présentera le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à la Commission consultative des services publics locaux et aux délégués du Comité syndical.

Il rédigera et présentera le rapport de contrôle de la délégation aux délégués du Comité syndical.

La commission d'Appel d'Offre a choisi à l'unanimité la société Bureau d'Etude Eysseric Environnement (BEEE), 51 traverse du Moulin à Vent – 13015 MARSEILLE, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

VI - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.